

ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Appel d'offres ouvert

Référence du marché : FRN-SVC 152

**ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE COMPOSITE RELATIF AU NETTOYAGE
DES LOCAUX, DE LA VITRERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE ET DE LA GESTION
DES DECHETS DE L'IMVT A MARSEILLE**

ACTE D'ENGAGEMENT

Date de notification du marché :

Maître de l'ouvrage / Pouvoir adjudicateur :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

Objet du marché : Le présent marché porte sur **accord-cadre mono attributaire composite relatif au nettoyage des locaux, de la vitrerie intérieure et extérieure et de la gestion des déchets de l'IMVT à Marseille.**

Mode de passation et technique d'achat :

La procédure de mise en concurrence choisie pour la présente consultation est l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2120-1, L. 2124-1, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

L'acheteur a choisi de recourir à la technique d'achat de l'accord-cadre, prévue à l'article L. 2125-1 et par les articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est mono-attributaire.

Plus précisément, il s'agit d'un accord-cadre composite, comprenant :

- Des prestations dont le prix sera forfaitaire ;
- Un accord-cadre à bons de commande (art. R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique), couvrant des prestations non comprises dans le forfait et intervenant uniquement sur commande de l'acheteur, dont le prix sera unitaire.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur Bruno MARGUIER, chef de service des affaires financières de l'ENSA-M.

Ordonnateur :

Madame Anne BOURGON, directrice de l'ENSA-M.

Comptable public assignataire des paiements :

M. Yohan DESBOIS, agent comptable de l'ENSA-M.

Centre des Finances Publiques de Marseille

Cadre réservé à la créance présentée en nantissement ou cession (ou exemplaire unique)

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

.....€

(.....
..... Euro TVA incluse.)

À Marseille,

Le

Article 1 : Contractant

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité :

- ☐ Signant pour mon propre compte
- ☐ Signant pour le compte de la société
- ☐ Signant pour le compte de la personne publique prestataire

et

- ☐ Agissant en tant que prestataire unique
- ☐ Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après (*cf. annexe jointe*)
- ☐ Solidaire ☐ Conjoint

Prestataire individuel ou mandataire du groupement
(Fournir les informations ci-dessous pour chaque membre du groupement également)

Siège social

Agence

Destinataire des échanges

☐☐

(Cocher 1 seul destinataire)

Raison sociale :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Numéro SIRET :

Nom du contact dédié :

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et des documents qui y sont mentionnés, reconnus et acceptés sans réserve,
- Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R. 2143-3 à R. 2143-12 du Code de la commande publique,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE la société ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire¹, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **180** jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Objet, forme et décomposition du marché

L'objet de l'accord-cadre est **le nettoyage des locaux, de la vitrerie intérieure et extérieure et de la gestion des déchets de l'IMVT à Marseille.**

L'accord-cadre est composite comprenant :

- Des prestations dont le prix sera forfaitaire ;
- Un accord-cadre à bons de commande (art. R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique), couvrant des prestations non comprises dans le forfait et intervenant uniquement sur commande de l'acheteur, dont le prix sera unitaire.

Le marché ne comporte aucune variante exigée. Aucune variante facultative n'est autorisée.

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 : Prix et montant maximum

Le présent marché comporte des prix mixtes forfaitaires et unitaires.

Pour les prestations forfaitaires les prix sont mentionnés dans la DPGF annexée au présent acte d'engagement et sont fermes et définitifs sur la durée totale du marché

Pour les prestations à prix unitaire, sur bons de commande : l'ensemble des composantes énumérées et précisées dans le C.C.T.P et dans le BPU sera rémunéré à prix unitaires avec des prix révisibles annuellement. Il est précisé que, pour la partie à bons de commande, le titulaire s'engage sur les prix unitaires et non sur les quantités figurant au détail quantitatif estimatif. **Le BPU est annexé au présent acte d'engagement.**

Durée totale du marché : du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2027 puis reconductible par période de 12 mois sans que la durée totale excède 36 mois

Montant maximum : 35 000 € HT

Article 4 : Sous-traitance

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

Le titulaire :

- ☐ N'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.
- ☐ Envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Le candidat utilisera le DC4 afin d'identifier le ou les sous-traitants, d'indiquer la nature et le montant des prestations qu'il envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, leurs capacités ainsi que les conditions de paiement ; le ou les attestations sur l'honneur ; la cession ou le nantissement éventuel des créances.

Chaque DC4 constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement. La notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément du sous-traitant présenté au moment de la remise de l'offre et agrément de ses conditions de paiement.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Nature de la prestation sous-traitée	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation sous-traitée T.T.C
	TOTAL =	

Article 5 : Origine des fournitures

- ☐ Pays de l'UE (Union Européenne)
- ☐ Pays signataires de l'AMP (accord sur les marchés publics de 1994 entré en vigueur au 01/01/1996)
- ☐ Autres pays :

Article 6 : Durée du marché

Elle figure à l'article 1.4 du CCAP.

Article 7 : Délai de règlement des comptes

Le délai de règlement des acomptes, des règlements partiels définitifs ou du solde est de 30 jours, à compter de la réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur.

Le taux d'intérêts moratoires est fixé dans le CCAP.

Article 8 : Paiement (joindre un RIB)

- ☐ Cas d'un titulaire unique ou groupement solidaire sans répartition des paiements :

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

- ☐ Cas d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire avec répartition des paiements (cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement) :

DESIGNATION DES COTRAITANTS	PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

Article 9 : Avance

Le candidat :

l'avance forfaitaire

☐ accepte

☐ refuse

Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le Pouvoir adjudicateur considérera que le titulaire renonce au bénéfice de l'avance.

Article 10 : Retenue de garantie

Sans objet

Article 11 : Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) figurent au RC.

Article 12 : Attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- une attestation fiscale valide et à jour, datant de moins de 6 mois ;
- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale dite attestation « vigilance » valide, datant de moins de six mois (L'attestation peut être obtenue directement en ligne sur le site internet de l'organisme de recouvrement dont relève le cocontractant)
- un extrait K bis ou équivalent à jour, datant de moins de 6 mois
- la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (L. 5221-2 Code du travail) que le titulaire emploie,
- les assurances adaptées au besoin et à jour.

À défaut de présentation de ces documents, il ne pourra être procédé à la signature du marché. L'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

**Signature du candidat
et signature originale**

A

Porter la mention manuscrite

Le

« Lu et approuvé »

Nom de la personne habilitée
à engager la société

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

À Marseille

Le

Signature du représentant habilité du Pouvoir adjudicateur :

ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

<i>Designation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				

Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			